

**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**Distr. générale  
3 août 2011  
Français  
Original: anglais**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de la trente-quatrième session de l'Organe  
subsidiaire de conseil scientifique et technologique,  
tenue à Bonn du 6 au 16 juin 2011**

## Table des matières

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Ouverture de la session<br>(Point 1 de l'ordre du jour) .....   | 1–2                | 4           |
| II. Questions d'organisation<br>(Point 2 de l'ordre du jour) .....   | 3–13               | 4           |
| A. Adoption de l'ordre du jour .....   | 3–9                | 4           |
| B. Organisation des travaux de la session .....  | 10                 | 6           |
| C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....   | 11–12              | 6           |
| D. Élection au Bureau de membres de remplacement.....  | 13                 | 6           |
| III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques<br>et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<br>(Point 3 de l'ordre du jour) .....   | 14–25              | 7           |
| IV. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des<br>émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle<br>de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement<br>des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement<br>(Point 4 de l'ordre du jour) .....  | 26–34              | 9           |
| V. Mise au point et transfert de technologies<br>(Point 5 de l'ordre du jour) .....  | 35–41              | 10          |
| VI. Recherche et observation systématique<br>(Point 6 de l'ordre du jour) .....  | 42–56              | 11          |
| VII. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux<br>trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif<br>étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique<br>et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de<br>travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième<br>session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme |                    |             |

|         |  |         |    |
|---------|--|---------|----|
|         | de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte <sup>1</sup><br>(Point 7 de l'ordre du jour) .....   | 57–62   | 14 |
| VIII.   | Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto<br>(Point 8 de l'ordre du jour) .....   | 63–68   | 15 |
| IX.     | Questions méthodologiques relevant de la Convention<br>(Point 9 de l'ordre du jour) .....  | 69–85   | 16 |
|         | A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens<br>et maritimes internationaux .....   | 69–73   | 16 |
|         | B. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels<br>des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....   | 74–80   | 17 |
|         | C. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre .....  | 81–85   | 18 |
| X.      | Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto<br>(Point 10 de l'ordre du jour) .....  | 86–104  | 19 |
|         | A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production<br>d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir<br>des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction<br>d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23) .....   | 86–89   | 19 |
|         | B. Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un<br>développement propre .....  | 90–95   | 19 |
|         | C. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO <sub>2</sub><br>des gaz à effet de serre .....  | 96–102  | 20 |
|         | D. Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations<br>géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme<br>pour un développement propre .....   | 103–104 | 21 |
| XI.     | Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation<br>des changements climatiques<br>(Point 11 de l'ordre du jour) .....   | 105–109 | 22 |
| XII.    | Coopération avec d'autres organisations internationales<br>(Point 12 de l'ordre du jour) .....   | 110–115 | 22 |
| XIII.   | Questions diverses<br>(Point 13 de l'ordre du jour) .....  | 116     | 23 |
| XIV.    | Rapport de la session<br>(Point 14 de l'ordre du jour) .....   | 117     | 23 |
| XV.     | Clôture de la session .....  | 118–121 | 23 |
| Annexes |  |         |    |
| I.      | Activités pouvant être entreprises au titre du programme de travail de Nairobi sur les<br>incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements .....   |         | 25 |
| II.     | Directives générales pour les communications et les travaux futurs concernant: les principes<br>relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties<br>visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées; les modalités<br>applicables aux niveaux d'émission de référence pour les forêts et aux niveaux de référence |         |    |

<sup>1</sup> Décision 1/CP.16, par. 93.

---

|      |  |    |
|------|--|----|
|      | pour les forêts; et les modalités de mesure, de notification et de vérification visées<br>à l'appendice II de la décision 1/CP.16..... | 27 |
| III. | Draft text on materiality .....  | 28 |
| IV.  | Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi<br>à sa trente-quatrième session.....         | 30 |

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 6 au 16 juin 2011.
2. Le Président du SBSTA, M. Mama Konaté (Mali), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M. Mihir Kanti Majumder (Bangladesh) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA et M. Purushottam Ghimire (Népal) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 juin, les Parties ont pris connaissance de notes de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté et un ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/SBSTA/2011 et Add.1 et 2).
4. À la 2<sup>e</sup> séance, le 9 juin, le SBSTA a examiné une proposition du Président contenant un ordre du jour provisoire (FCCC/SBSTA/2011/L.1). À la même séance, le SBSTA a adopté les points 1 à 12 de l'ordre du jour provisoire proposé par le Président (FCCC/SBSTA/2011/L.1). Le Président a proposé d'organiser des consultations avec les Parties intéressées sur le point 13, le point 14 et les alinéas *a* et *b* du point 15 de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/SBSTA/2011/L.1, et de rendre compte ensuite aux Parties des progrès accomplis. Le SBSTA a approuvé cette proposition.
5. À la 3<sup>e</sup> séance, le 10 juin, le Président a invité M. Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à rendre compte de l'état d'avancement des consultations que M. Ould-Dada facilitait en son nom.
6. À la 4<sup>e</sup> séance, le 16 juin, le Président a invité M. Ould-Dada à faire rapport sur les résultats de ces consultations. À la suite de celles-ci et de délibérations supplémentaires entre les Parties, le SBSTA est convenu d'examiner l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et la gestion intégrée de ces ressources au titre du point de l'ordre du jour concernant le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Le SBSTA a décidé que le point 13 de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/SBSTA/2011/L.1 ne serait pas inscrit à l'ordre du jour de la session en cours.
7. À la même séance, les Parties ne sont pas parvenues à un accord sur les dispositions à prendre pour les questions se rapportant au point 14 et aux alinéas *a* et *b* du point 15 de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/SBSTA/2011/L.1. L'ordre du jour du SBSTA à sa trente-quatrième session a donc été adopté comme suit:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;

- b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.
  5. Mise au point et transfert de technologies.
  6. Recherche et observation systématique.
  7. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte<sup>2</sup>.
  8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
  9. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
    - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
    - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - c) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre.
  10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
    - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23);
    - b) Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre;
    - c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO<sub>2</sub> des gaz à effet de serre;
    - d) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre.
  11. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.

---

<sup>2</sup> Décision 1/CP.16, par. 93.

12. Coopération avec d'autres organisations internationales.
13. Questions diverses.
14. Rapport de la session.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants de 34 Parties, dont des déclarations au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne et de ses États membres, des pays les moins avancés (PMA), du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition des pays à forêts tropicales humides.

9. Lors de l'adoption de l'ordre du jour, le représentant de l'État plurinational de Bolivie a fait la déclaration suivante: «La décision 1/CP.16 a été adoptée en dépit de l'objection explicite et formelle d'un État partie, l'État plurinational de Bolivie.»

## **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

10. Le SBSTA a examiné cette question à sa 2<sup>e</sup> séance, le 9 juin, séance au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. En outre, il a encouragé les Parties à consulter régulièrement le programme quotidien publié pendant la session ainsi que les écrans de télévision en circuit fermé pour s'informer des modifications ou des mises à jour concernant les travaux du SBSTA. Le SBSTA est convenu de suivre ce programme de travail. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation et d'autres questions pertinentes. Les représentants de sept Parties ont fait des déclarations.

## **C. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

11. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 10 et 16 juin, respectivement. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. La dernière élection de ce type avait eu lieu à la trente-troisième session du SBSTA. Le Président a rappelé aux Parties qu'aucune candidature au poste de rapporteur n'avait été reçue à cette session et que, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le Rapporteur actuel exercerait son mandat jusqu'à ce que son successeur soit élu.

12. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a fait savoir que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord sur la candidature au poste de rapporteur du SBSTA et il a proposé d'élire le candidat désigné. Le SBSTA a élu M. Collin Beck (Îles Salomon), représentant les petits États insulaires en développement, Rapporteur. M. Beck accomplirait un mandat initial d'un an, renouvelable une fois.

## **D. Élection au Bureau de membres de remplacement**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

13. Le Rapporteur élu représentant une Partie à la Convention qui est également partie au Protocole de Kyoto, il n'a pas été nécessaire d'élire un membre appelé à le remplacer.

### III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

14. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/INF.2 et FCCC/SBSTA/2011/MISC.3.

15. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact, coprésidé par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Don Lemmen (Canada). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Lemmen a rendu compte des consultations du groupe de contact. Également à la 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>3</sup> proposées par le Président.

#### 2. Conclusions

16. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les documents ci-après établis pour la session:

a) Un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités menées au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>4</sup>;

b) Une compilation des nouvelles observations et informations communiquées sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif et des résultats escomptés, ainsi que de son champ d'activité et de ses modalités<sup>5</sup>.

17. Le SBSTA s'est également félicité de la participation directe et des contributions des Parties et d'un large éventail d'organisations<sup>6</sup> à l'exécution du programme de travail de Nairobi.

18. Le SBSTA a encouragé ces organisations à poursuivre leurs efforts, notamment en s'engageant à prendre des initiatives et en lui communiquant des renseignements sur l'exécution de ces engagements, afin d'aider les Parties à mieux appréhender et mesurer les incidences des changements climatiques et leur vulnérabilité à ces changements, et à décider en connaissance de cause des actions à engager et des mesures à prendre concrètement pour s'y adapter.

19. Le SBSTA a pris note des nouveaux documents et produits élaborés, notamment de ceux conçus avec l'aide du secrétariat et de ceux fournis par des organisations partenaires<sup>7</sup>.

20. Conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11, le SBSTA a entrepris de faire le point sur le programme de travail de Nairobi. Il a pris en compte pour ce faire les résultats de la réunion informelle des représentants des Parties et des organisations et experts visant à étudier les résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi<sup>8</sup>, le rapport résumant la mise en œuvre de la deuxième

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.13.

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2011/INF.2.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2011/MISC.3.

<sup>6</sup> Au 11 juin 2011, on dénombrait 211 organisations partenaires du programme de travail de Nairobi.

<sup>7</sup> Les produits d'information du programme de travail de Nairobi sont disponibles en ligne à l'adresse <http://unfccc.int/4628>.

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2010/12.

phase du programme de travail<sup>9</sup>, ainsi que les vues des Parties et des organisations compétentes<sup>10</sup>.

21. Le SBSTA a reconnu la nécessité pour le programme de travail de Nairobi de continuer d'appuyer les travaux menés sous l'égide de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et, le cas échéant, les travaux que pourrait entreprendre à l'avenir le Comité de l'adaptation en fournissant des informations scientifiques et techniques sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Il a rappelé les informations et conseils pertinents que le SBI lui avait fournis à sa vingt-neuvième session.

22. Le SBSTA a rappelé qu'il pourrait fournir des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi pour examen par le SBI, après avoir examiné les résultats d'activités antérieures. Cet examen serait entrepris lors de l'atelier conjoint SBSTA/SBI devant se tenir à sa trente-cinquième session, dont il est fait mention à l'alinéa *d* du paragraphe 23 ci-après.

23. Le SBSTA a prié le secrétariat de mener dans l'intervalle les activités suivantes au titre du programme de travail de Nairobi, sous réserve de la disponibilité de ressources, jusqu'à sa trente-cinquième session:

a) Réaliser une enquête auprès des centres de liaison nationaux pour définir les besoins prioritaires en vue de la diffusion de produits relatifs aux incidences des changements climatiques et à la vulnérabilité et à l'adaptation à ces changements au titre du programme de travail de Nairobi;

b) Rassembler des informations sur les approches écosystémiques de l'adaptation;

c) Établir un document technique sur l'eau et les incidences des changements climatiques ainsi que les stratégies d'adaptation;

d) Organiser un atelier de session conjoint SBSTA/SBI pour examiner les résultats du programme de travail de Nairobi afin de mettre en lumière les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements les plus pertinents pour le SBI.

24. Le SBSTA est convenu d'étudier, à sa trente-cinquième session, les domaines se prêtant à des travaux supplémentaires sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements au titre du programme de travail de Nairobi, en examinant notamment les activités pouvant être entreprises, qui sont brièvement décrites dans l'annexe I du présent document, en vue de définir la durée et les activités de la prochaine phase.

25. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à soumettre au secrétariat, avant le 19 septembre 2011, leurs propositions concernant les prochaines activités à mener au titre du programme de travail de Nairobi, en prenant en considération les informations figurant dans l'annexe I du présent document. Il a demandé au secrétariat de regrouper ces communications dans un document de la série MISC pour examen à sa trente-cinquième session.

---

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2010/10.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2010/MISC.8 et Add.1 et FCCC/SBSTA/2011/MISC.3.

## **IV. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

26. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

27. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Peter Graham (Canada) et M<sup>me</sup> Victoria Tauli-Corpuz (Philippines). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Graham a rendu compte des consultations de ce groupe. Également à la 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>11</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

28. Le SBSTA a examiné les observations formulées à propos des principes méthodologiques applicables aux activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement, en tenant compte des questions mentionnées à l'appendice II de la décision 1/CP.16 et d'autres questions pertinentes.

29. En examinant les aspects méthodologiques mentionnés au paragraphe 28 ci-dessus, les Parties ont défini une série de questions, y compris des principes relatifs à des systèmes de communication d'information sur la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées, les modalités à prévoir concernant les niveaux d'émission de référence pour les forêts et les niveaux de référence pour les forêts, et les modalités de mesure, de notification et de vérification visées à l'appendice II de la décision 1/CP.16.

30. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen des principes méthodologiques évoqués au paragraphe 28 ci-dessus, compte tenu des éléments figurant dans l'annexe II du présent document, afin d'achever ses travaux sur la question à sa trente-cinquième session et de faire rapport à la Conférence des Parties, à sa dix-septième session, sur l'état d'avancement des travaux, y compris en lui recommandant éventuellement des projets de décision à adopter.

31. Le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à présenter au secrétariat, d'ici au 19 septembre 2011, leurs observations sur les questions mentionnées aux paragraphes 28 à 30 ci-dessus. Il a chargé le secrétariat de regrouper les communications des Parties dans un document de la série MISC à examiner à sa trente-cinquième session. Le SBSTA a aussi demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve de disposer de fonds supplémentaires, des réunions d'experts techniques sur les questions évoquées aux paragraphes 28 et 29 ci-dessus, dont une réunion avant sa trente-cinquième session.

---

<sup>11</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.14.

32. Le SBSTA a demandé à son président de continuer d'étudier des moyens de faciliter la coordination des activités relatives aux décisions 2/CP.13, 4/CP.15 et 1/CP.16, et de lui faire rapport à ce sujet au cours de ses futures sessions.

33. Le SBSTA a pris note du rapport du secrétariat sur l'exécution des activités visées au paragraphe 40 du document FCCC/SBSTA/2010/6, en particulier sur la création d'un forum de discussion dans un espace prévu à cet effet sur la plate-forme Web<sup>12</sup>. Le SBSTA a encouragé toutes les Parties et leurs experts, les organisations concernées et les parties prenantes à participer activement au forum de discussion.

34. Le SBSTA a également encouragé les Parties à soutenir les autres activités visées dans les conclusions de sa trente-deuxième session<sup>13</sup> et celles qui sont définies dans les décisions 2/CP.13, 4/CP.15 et 1/CP.16. Il a rappelé aux Parties, aux organisations concernées et aux parties prenantes l'opportunité de continuer à partager des informations et des données d'expérience sur ces activités dans l'espace prévu à cet effet sur le site Web de la Convention.

## **V. Mise au point et transfert de technologies**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

35. Le SBSTA a examiné ce point à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances.

36. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, facilitées de concert par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Ould-Dada. À la 4<sup>e</sup> séance, M. Fuller a rendu compte de ces consultations. Également à sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>14</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

37. Le SBSTA a noté qu'un atelier sur les évaluations des besoins technologiques avait été organisé par le secrétariat les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2011 à Bonn, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Initiative technologie et climat.

38. Le SBSTA s'est félicité de la participation active d'experts et de professionnels du secteur public et du secteur privé. Il a aussi noté que le rapport écrit sur les résultats de cet atelier lui serait remis pour qu'il l'examine à sa trente-cinquième session.

39. Le SBSTA a constaté qu'afin d'améliorer les perspectives d'exécution à court terme des projets recensés dans le cadre du processus d'évaluation des besoins technologiques, ces projets devraient être présentés aussi largement que possible, par les moyens existants et des moyens renforcés, aux éventuelles sources de financement des secteurs public et privé et de la coopération internationale. Parmi les sources de financement publiques et privées, un certain nombre de mécanismes de facilitation des projets et d'organisations connexes avaient été évoqués pendant l'atelier sur l'évaluation des besoins technologiques mentionné au paragraphe 37 ci-dessus: Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, Banque asiatique de développement, KfW (Banque de crédit pour la reconstruction), Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et

---

<sup>12</sup> [http://unfccc.in/methods\\_science/redd/items/4531.php](http://unfccc.in/methods_science/redd/items/4531.php).

<sup>13</sup> FCCC/SBSTA/2010/6, par. 40.

<sup>14</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.10.

Réseau consultatif pour le financement privé de l'Initiative technologie et climat, qui facilite l'accès au financement en vue d'exécuter des projets dans les pays en développement. Le SBSTA a noté par ailleurs que les évaluations des besoins technologiques pouvaient fournir des informations utiles aux Parties concernant les activités exécutées au titre du Mécanisme technologique créé par la décision 1/CP.16, qui doit être pleinement opérationnel en 2012, conformément au paragraphe 128 de cette décision.

40. Le SBSTA s'est félicité du module de formation de la Convention sur l'élaboration de projets de transfert de technologies à financer, qui est issu du programme de formation à l'élaboration de projets exécuté par le secrétariat en collaboration avec des organisations et des initiatives internationales, comme la Conférence des Parties l'avait demandé à sa treizième session<sup>15</sup>.

41. Le SBSTA a rappelé les conclusions de sa trente-troisième session dans lesquelles il demandait au secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources, deux ateliers de formation, en français et en espagnol respectivement, portant sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, à l'intention des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), et de lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en place d'un cours de formation en ligne pilote sur le même sujet pour examen à sa trente-cinquième session<sup>16</sup>. Il a invité les Parties et les organisations compétentes qui sont en mesure de le faire à apporter une aide financière afin de veiller à la bonne exécution, en temps voulu, de ces activités, qui pourraient aider les Parties non visées à l'annexe I à appliquer les résultats des évaluations de leurs besoins technologiques.

## VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

42. Le SBSTA a examiné ce point à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/INF.1, FCCC/SBSTA/2011/INF.6, FCCC/SBSTA/2010/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/MISC.1 et FCCC/SBSTA/2011/MISC.4. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Un représentant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a en outre fait une déclaration.

43. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, facilitées de concert par M. Sergio Castellari (Italie) et M. David Lesolle (Botswana). À la 4<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Dorcas Masisi (Botswana) a rendu compte de ces consultations au nom des cofacilitateurs. Également à sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>17</sup> proposées par le Président.

### 2. Conclusions

44. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués avant sa trente-quatrième session en prévision de la réunion organisée au titre du dialogue sur l'évolution des activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention s'inscrivant dans le cadre de la décision 9/CP.11 (ci-après dénommé le dialogue sur la recherche) et de l'atelier

<sup>15</sup> FCCC/CP/2007/6, par. 79 a).

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2010/13, par. 30, 33 et 34.

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.4.

connexe (FCCC/SBSTA/2010/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/MISC.1, FCCC/SBSTA/2011/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2011/INF.1) sur les données récentes de la recherche sur les changements climatiques et la gestion de l'incertitude, la diffusion de la science des changements climatiques et le renforcement des capacités de recherche dans les pays en développement.

45. Le SBSTA a pris note des progrès accomplis en application de la décision 9/CP.11 dans l'instauration et le maintien d'un dialogue sur la recherche dans le cadre de ses travaux depuis sa vingt-sixième session<sup>18</sup>.

46. Le SBSTA s'est félicité de la poursuite du dialogue sur la recherche au cours de sa trente-quatrième session et de l'atelier sur la recherche mentionné au paragraphe 44 ci-dessus, qui a été organisé par le secrétariat, sous la conduite du Président du SBSTA, les 2 et 3 juin 2011 à Bonn, et a remercié les gouvernements qui avaient soutenu financièrement l'atelier.

47. Le SBSTA a remercié les programmes et les organismes régionaux et internationaux associés à la recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés les programmes et organismes de recherche), le GIEC, les institutions et organismes des Nations Unies et les experts scientifiques pour leur participation active et leurs contributions à l'atelier et au dialogue sur la recherche<sup>19</sup>, et pour la façon dont ils font part de leurs connaissances et des résultats provenant de leurs activités de recherche. Il a aussi remercié les Parties d'avoir communiqué des observations sur leurs besoins de recherche et leurs priorités concernant l'information scientifique utile à l'élaboration des politiques, ainsi que sur leurs besoins en matière de diffusion et de renforcement des capacités de recherche.

48. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la participation élargie d'autres organismes, programmes et institutions présents dans le domaine de la recherche sur les changements climatiques. Il a aussi noté que l'atelier avait renforcé le dialogue sur la recherche entre les Parties et les programmes et organismes de recherche. Il a constaté en outre avec satisfaction que les deux manifestations, en particulier l'atelier, avaient contribué à étoffer la communication entre la communauté scientifique et les responsables de l'élaboration des politiques, et à favoriser la prise en considération et la compréhension par les Parties des nouvelles données scientifiques, des problèmes connexes de diffusion de la recherche et de renforcement des capacités de recherche des pays en développement et d'autres questions abordées dans le cadre du dialogue sur la recherche.

49. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur l'atelier<sup>20</sup>, qui fournissait des informations sur les résultats obtenus, les besoins recensés et les activités en cours aux niveaux international et régional dans le domaine de la recherche sur les changements climatiques. Parmi ces informations, il y avait des données de recherche importantes apparues depuis la publication du quatrième rapport d'évaluation du GIEC qui intéressaient la Convention, notamment sur l'acidification des océans, les variations de la cryosphère, l'élévation du niveau des mers et les scénarios d'émission.

50. Le SBSTA a constaté que le rapport de l'atelier:

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2007/4, par. 44.

<sup>19</sup> Pour la liste des programmes et des organismes de recherche et des institutions et organismes des Nations Unies qui ont participé à l'atelier et au dialogue sur la recherche, voir <http://unfccc.int/3461.php>.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2011/INF.6. Pour de plus amples renseignements sur l'atelier, y compris les exposés présentés, voir <http://unfccc.int/6032.php>.

a) Contenait des informations émanant de certaines Parties sur les besoins de recherche intéressant l'élaboration des politiques, notamment en matière de recherche interdisciplinaire, ainsi que sur la nécessité de disposer d'observations continues de meilleure qualité pour étayer des recherches supplémentaires, en particulier dans les domaines où les données sont rares, et la nécessité de disposer sur le terrain de réseaux d'observation renforcés et durables pour la validation des données satellitaires;

b) Prenait en considération les bonnes pratiques, les difficultés, les besoins et les enseignements à retenir pour faire connaître les travaux scientifiques relatifs aux changements climatiques, y compris les liens avec les connaissances locales et l'utilisation des langues locales, auprès de la communauté des utilisateurs, du grand public, des parties prenantes, y compris les groupes les plus vulnérables, et des responsables de l'élaboration des politiques;

c) Mettait en évidence les enseignements tirés et les besoins à satisfaire dans le domaine du renforcement des capacités pour la recherche et les activités connexes dans les pays en développement, de même que la nécessité de faire en sorte que ces pays participent davantage à la recherche sur les changements climatiques.

51. Le SBSTA a souligné qu'il fallait améliorer la communication et l'interaction entre la communauté scientifique et les utilisateurs de l'information climatologique afin de soutenir la planification et les activités engagées en matière d'adaptation et d'atténuation.

52. Le SBSTA a souligné également la nécessité de continuer d'améliorer la pertinence du dialogue sur la recherche et de renforcer les liens avec les autres activités relevant du processus de la Convention. À cet égard, il a invité les programmes et organismes de recherche à continuer de l'informer de l'évolution de leurs activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention<sup>21</sup>.

53. Le SBSTA a en outre mis l'accent sur l'intérêt qu'il y a à promouvoir les produits de la recherche dans le cadre des activités menées au titre de l'article 6 de la Convention, en particulier dans les pays en développement.

54. Le SBSTA a souligné qu'il fallait rendre plus accessibles les résultats des travaux de recherche effectués dans les pays en développement. Il a engagé les programmes et organismes de recherche à rendre compte de la participation de scientifiques de pays en développement à la recherche sur les changements climatiques lorsqu'ils communiquent des renseignements dans le cadre du dialogue sur la recherche.

55. Le SBSTA a demandé au secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, de continuer de soutenir le dialogue sur la recherche, notamment:

a) En organisant de nouveaux ateliers, selon qu'il convient, en consultant périodiquement les programmes et organismes de recherche, et avec l'accord du SBSTA;

b) En faisant une plus large place sur son site Web à l'information scientifique intéressant la Convention, notamment en communiquant un calendrier des principales réunions consacrées à la politique scientifique, en collaboration avec les programmes et organismes de recherche et avec le GIEC.

56. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer, pour le 19 septembre 2011 au plus tard, leurs observations sur le dialogue sur la recherche, notamment les activités en cours, les modalités connexes et les moyens de renforcer le dialogue. Il a demandé au secrétariat de rassembler ces observations dans un document de la série MISC, qu'il examinerait à sa trente-cinquième session. Il est convenu de reporter à sa trente-sixième session l'examen

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2007/4, par. 47, al. a à f.

des questions relatives à l'observation systématique, s'agissant notamment de l'échelonnement dans le temps des contributions du Système mondial d'observation du climat à ses propres travaux.

**VII. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte<sup>22</sup>**

(Point 7 de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

57. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2011/MISC.2. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

58. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un forum commun SBSTA/SBI coprésidé par M. Konaté et M. Robert Owen-Jones (Australie), Président du SBI. À la 4<sup>e</sup> séance, M. Konaté a rendu compte des travaux du forum, notamment d'une manifestation spéciale organisée dans le cadre du forum. Également à la 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>23</sup> proposées par le Président.

**2. Conclusions**

59. Le SBSTA et le SBI ont pris note des observations<sup>24</sup> des Parties et des organisations intergouvernementales compétentes sur les éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'un programme de travail, en vue de l'adoption des modalités d'exécution dudit programme, ainsi que sur un éventuel forum consacré à l'impact des mesures de riposte.

60. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes à faire part d'observations complémentaires sur la question mentionnée ci-dessus au paragraphe 59 d'ici au 19 septembre 2011. Ils ont prié le secrétariat de rassembler les observations ainsi recueillies dans un document de la série MISC qu'ils examineront à leur trente-cinquième session.

61. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec intérêt la manifestation spéciale organisée à leur trente-quatrième session à l'initiative de leurs Présidents dans le contexte du forum consacré à l'impact des mesures de riposte. Ils ont demandé au secrétariat d'établir, suivant les indications données par leurs Présidents, un rapport sur cette manifestation spéciale, et de le leur communiquer à leur trente-cinquième session.

---

<sup>22</sup> Décision 1/CP.16, par. 93.

<sup>23</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.16-FCCC/SBI/2011/L.18.

<sup>24</sup> FCCC/SB/2011/MISC.2.

62. Conformément au paragraphe 93 de la décision 1/CP.16, ils ont organisé, à leur trente-quatrième session, un forum consacré à l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, l'objectif étant d'établir, dans le cadre du SBSTA et du SBI, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un éventuel forum sur les mesures de riposte. Le forum consacré à l'impact des mesures de riposte mises en œuvre sera poursuivi à la trente-cinquième session du SBSTA et du SBI, pour mener les activités prévues au paragraphe 93 de la décision 1/CP.16.

## VIII. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

63. Le SBSTA a examiné ce point à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2011/1 et FCCC/SB/2011/MISC.1.

64. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point 10 de l'ordre du jour de la trente-quatrième session du SBI, intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et M<sup>me</sup> Anastasia Theodorou (Hongrie). À la 4<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Theodorou a rendu compte des consultations menées dans ce cadre. Également à sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>25</sup> proposées par le Président.

### 2. Conclusions

65. Le SBSTA et le SBI ont examiné la synthèse des informations et des observations sur les éléments susceptibles d'être pris en compte dans le cadre de l'atelier commun<sup>26</sup> sur les questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto<sup>27</sup>.

66. Le SBSTA et le SBI ont rappelé qu'ils avaient demandé au secrétariat d'organiser cet atelier et ont engagé les Parties en mesure de le faire à aider le secrétariat dans sa tâche d'organisation, l'objectif étant d'obtenir la plus grande participation possible à l'atelier, d'ici à leur trente-cinquième session.

67. Le SBSTA et le SBI ont déterminé les points à examiner lors de leur atelier commun sur les questions mentionnées au paragraphe 65 ci-dessus, notamment:

a) L'échange d'informations pour mieux faire comprendre les effets négatifs, notamment les effets néfastes des changements climatiques, les répercussions sur le commerce international, ainsi que les incidences sociales, environnementales et économiques;

b) Les moyens de réduire au minimum les effets néfastes par un processus visant à appliquer le paragraphe 3 de l'article 2 et le paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto:

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.12.

<sup>26</sup> FCCC/SBSTA/2010/13, par. 105.

<sup>27</sup> FCCC/SB/2011/1.

- i) Poursuite de l'application de la décision 31/CMP.1;
- ii) Recherche et évaluation;
- iii) Renforcement de l'appui accordé aux pays en développement parties, en particulier ceux qui sont visés aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention;
- iv) Amélioration de la notification et de la vérification.

68. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre leur discussion sur les questions se rapportant au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, notamment l'examen du rapport sur l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 65, dans le cadre d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente-cinquième session.

## **IX. Questions méthodologiques relevant de la Convention**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

69. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2011/MISC.5. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un autre au nom de 13 Parties. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

70. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que le Président consulterait les Parties sur cette question et lui présenterait un projet de conclusions à sa 4<sup>e</sup> séance.

71. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>28</sup> proposées par le Président.

#### **2. Conclusions**

72. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués et des progrès rapportés par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux<sup>29</sup>, ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des représentants des Parties.

73. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à continuer de lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

---

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.2.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2011/MISC.5.

## **B. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

74. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/INF.4 et FCCC/SBSTA/2011/INF.5.

75. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles facilitées de concert par M<sup>me</sup> Riitta Pipatti (Finlande) et M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Elhassan a rendu compte de ces consultations. Également à sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>30</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

76. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport<sup>31</sup> consacré au troisième atelier du programme de travail sur la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I), qui avait eu lieu à Bonn les 24 et 25 mars 2011 et était organisé par le secrétariat conformément à la demande formulée par le SBSTA à sa trente-troisième session<sup>32</sup>.

77. Le SBSTA a noté avec satisfaction que le GIEC avait donné suite à l'invitation que le SBSTA lui avait adressée à sa trente-troisième session pour qu'il élabore des principes méthodologiques supplémentaires applicables aux zones humides.

78. Le SBSTA a commencé à examiner le projet annoté de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I<sup>33</sup>, mais n'a pas pu achever cette tâche. Comme il l'avait déjà fait à sa trente-troisième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser au deuxième semestre de 2011 dans le cadre du programme de travail, sous réserve que des ressources soient disponibles, un quatrième atelier consacré à ce projet annoté. Le SBSTA a recommandé que le quatrième atelier porte sur le texte des directives révisées et sur tous les tableaux du cadre commun de présentation en mettant l'accent sur l'agriculture, la foresterie et les autres questions relatives à l'utilisation des terres.

79. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer, compte tenu des résultats de sa trente-quatrième session, une nouvelle version du projet annoté de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I<sup>34</sup> et de la communiquer en temps voulu pour le quatrième atelier. Il a aussi demandé au secrétariat d'établir, après le quatrième atelier et sur la base des résultats de celui-ci, la nouvelle version de ces directives, pour la lui communiquer à sa trente-cinquième session.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.3.

<sup>31</sup> FCCC/SBSTA/2011/INF.4.

<sup>32</sup> FCCC/SBSTA/2010/13, par. 76.

<sup>33</sup> FCCC/SBSTA/2011/INF.4.

<sup>34</sup> Le projet annoté des directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, élaboré pour la trente-quatrième session du SBSTA, peut être consulté sur le site Web de la Convention à l'adresse ci-après:

[http://unfccc.int/national\\_reports/annex\\_i\\_ghg\\_inventories/reporting\\_requirements/items/5333.php](http://unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/reporting_requirements/items/5333.php).

80. Le SBSTA a décidé d'examiner le rapport sur l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 78 et de poursuivre l'examen du projet annoté de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I à sa trente-cinquième session, afin de rédiger un projet de décision sur la question en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session, conformément au programme de travail que le SBSTA a arrêté à sa trente-deuxième session.

## **C. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

81. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances.

82. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu de l'examiner dans le cadre de consultations informelles facilitées par M<sup>me</sup> Erasmia Kitou (Union européenne). À la 4<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Kitou a rendu compte de ces consultations. Également à sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>35</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

83. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des améliorations que le secrétariat a apportées ces dernières années à l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre<sup>36</sup>. Il s'est félicité des progrès accomplis dans la mise au point de la nouvelle fonction permettant de calculer des indicateurs définis par l'utilisateur, comme il l'avait demandé à sa vingt-septième session, et dans la fourniture d'un accès aux informations contenues dans la base de données de compilation et de comptabilisation, comme il l'avait demandé à sa trentième session. Le SBSTA a prié le secrétariat d'achever la mise au point de ces fonctions et de les rendre accessibles à partir du site Web de la Convention, via l'interface de données, d'ici à sa trente-cinquième session.

84. Le SBSTA a également demandé au secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'inclure dans les modules de l'interface d'accès aux données<sup>37</sup>, le cas échéant, la possibilité de présenter les émissions/absorptions de gaz à effet de serre non seulement en équivalent dioxyde de carbone, mais aussi en unités physiques.

85. Le SBSTA est convenu d'examiner, à sa trente-sixième session, les questions se rapportant à l'interface et à ses liens avec les autres systèmes de données relevant de la Convention, en vue d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer les étapes suivantes à envisager, selon que de besoin.

---

<sup>35</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.7.

<sup>36</sup> [http://unfccc.int/ghg\\_data/items/3800.php](http://unfccc.int/ghg_data/items/3800.php).

<sup>37</sup> Fonction déjà accessible à partir du module «Flexible Queries» à l'adresse <http://unfccc.int/di/FlexibleQueries.do>.

## **X. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto**

(Point 10 de l'ordre du jour)

### **A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23)**

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

86. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/TP/2011/2.

87. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles facilitées par M. Samuel Adejuwon (Nigéria). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Adejuwon a rendu compte de ces consultations. Également à sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>38</sup> proposées par le Président.

#### **2. Conclusions**

88. Le SBSTA a pris note du document technique établi par le secrétariat<sup>39</sup>, des conclusions qu'il avait adoptées antérieurement au titre de ce point et des vues exprimées par les Parties à sa trente-quatrième session.

89. Il est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa trente-cinquième session.

### **B. Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre**

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

90. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/TP/2011/4 et FCCC/SBSTA/2011/MISC.2 et Add.1.

91. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles facilitées par M. Peer Stiansen (Norvège). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Stiansen a rendu compte de ces consultations. Également à sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>40</sup> proposées par le Président.

#### **2. Conclusions**

92. Le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties et les organisations compétentes<sup>41</sup>, du document technique établi par le secrétariat<sup>42</sup> et des vues exprimées par les Parties au cours de la session concernant l'application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

<sup>38</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.6.

<sup>39</sup> FCCC/TP/2011/2.

<sup>40</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.11.

<sup>41</sup> FCCC/SBSTA/2011/MISC.2.

<sup>42</sup> FCCC/TP/2011/4.

93. Le SBSTA a décidé de poursuivre à sa trente-cinquième session l'examen du projet de texte figurant dans l'annexe III du présent document, en vue de recommander les éléments d'un projet de décision à incorporer dans un projet de décision sur de nouvelles directives concernant le MDP, pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa septième session.

94. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations admises en qualité d'observateur et les entités opérationnelles désignées à communiquer au secrétariat, avant le 19 septembre 2011, leurs observations concernant:

- a) La question de savoir si le principe de matérialité pourrait être appliqué dans le contexte du MDP;
- b) Le cas échéant:
  - i) La manière dont le principe de matérialité devrait être défini dans le contexte du MDP;
  - ii) Les critères qu'il convient d'utiliser pour définir les conditions requises pour qu'un élément d'information puisse être considéré comme pertinent;
  - iii) Les domaines dans lesquels le principe de matérialité devrait être appliqué;
- c) Les rapports, ainsi que les différences, entre incertitude et matérialité.

95. Le SBSTA a demandé au secrétariat de regrouper les observations mentionnées au paragraphe 94 ci-dessus dans un document de la série MISC, pour examen à sa trente-cinquième session.

## **C. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO<sub>2</sub> des gaz à effet de serre** (Point 10 c) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

96. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

97. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles facilitées par M. Michael Gytarsky (Fédération de Russie), dont celui-ci a rendu compte à la 4<sup>e</sup> séance. Également à la 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>43</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

98. Le SBSTA a poursuivi l'examen des paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (ci-après paramètres de mesure communs), qu'il avait entamé à sa trentième session.

99. Le SBSTA a remercié le GIEC d'avoir organisé une réunion d'experts consacrée à l'état des connaissances scientifiques sur différents paramètres de mesure, répondant ainsi à l'invitation que lui avait adressée le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto à sa sixième session<sup>44</sup>. La

<sup>43</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.8.

<sup>44</sup> FCCC/KP/AWG/2008/5, par. 45.

réunion d'experts s'était tenue à Oslo (Norvège) du 18 au 20 mars 2009. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport<sup>45</sup> sur cette réunion ainsi que ses conclusions et recommandations concernant la Convention et la communauté scientifique, sur les travaux de recherche à effectuer et la phase de cadrage du cinquième rapport d'évaluation du GIEC.

100. Le SBSTA a constaté que:

a) Les différents paramètres communs et les problèmes posés par le recours aux potentiels de réchauffement de la planète (PRP) sont encore en cours d'évaluation par le GIEC dans le cadre de ses travaux relatifs au cinquième rapport d'évaluation;

b) Les PRP constituent un paramètre de mesure bien défini reposant sur le forçage radiatif qui reste utile dans une approche multigaz. Toutefois, ils n'ont pas été conçus dans l'optique de telle ou telle politique et, pour répondre à des objectifs précis, il peut être préférable de recourir à d'autres paramètres de mesure;

c) Les PRP sur cent ans ne permettent pas de bien évaluer la contribution aux changements climatiques des émissions de gaz à effet de serre dont la durée de vie est courte.

101. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, à condition que des ressources soient disponibles, un atelier sur les paramètres de mesure communs qui se tiendrait au premier semestre de 2012 et serait consacré aux incertitudes, aux domaines ou paramètres de mesure nouveaux et affinés, aux objectifs, ainsi qu'à la relation entre le cadre directif et les paramètres de mesure.

102. Le SBSTA est convenu de poursuivre, à sa trente-sixième session, l'examen des paramètres de mesure communs au titre des questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto, en tenant compte du rapport sur l'atelier mentionné au paragraphe 101 ci-dessus.

## **D. Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre**

(Point 10 d) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

103. Le SBSTA a examiné cette question à sa 3<sup>e</sup> séance.

### **2. Conclusions**

104. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités prescrites en vue de l'adoption d'un projet de décision sur ce sujet à la septième session de la CMP et il est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa trente-cinquième session.

<sup>45</sup> <http://www.ipcc.ch/pdf/supporting-material/expert-meeting-metrics-oslo.pdf>.

## **XI. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

105. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Un représentant du GIEC a fait une déclaration.

106. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles facilitées de concert par M. Francis McGovern (Irlande) et M. Andres Flores Montalvo (Mexique). À la 4<sup>e</sup> séance, M. McGovern a rendu compte de ces consultations. Également à la 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>46</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

107. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport de synthèse du secrétariat sur les travaux déjà effectués au titre de ce point de l'ordre du jour, en notant que ce rapport contenait toutes sortes d'informations qui pouvaient éclairer les délibérations des Parties sur les domaines susceptibles de faire l'objet de travaux futurs consacrés aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques<sup>47</sup>.

108. Le SBSTA a aussi accueilli avec satisfaction le rapport spécial du GIEC sur les sources d'énergie renouvelables et l'atténuation des changements climatiques (*Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation*). Il a noté que ce rapport mettait en évidence l'important potentiel technique des sources d'énergie renouvelables et les vastes possibilités qu'elles offrent d'atténuer les changements climatiques et de procurer de plus amples avantages. Il a considéré que les renseignements contenus dans le rapport étaient utiles à toutes les Parties, y compris dans l'examen de leurs activités d'atténuation.

109. Le SBSTA est convenu d'étudier cette question, en prenant en considération les meilleures données scientifiques disponibles sur l'atténuation, notamment les informations émanant du GIEC, à sa trente-sixième session, lors de laquelle le Président du SBSTA consulterait les Parties sur la mesure dans laquelle la question devait être examinée plus avant à ladite session.

## **XII. Coopération avec d'autres organisations internationales**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

110. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2011/INF.3. Des déclarations ont été faites par les représentants des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification<sup>48</sup>.

<sup>46</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.9.

<sup>47</sup> FCCC/SBSTA/2010/11.

<sup>48</sup> Faute de temps, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé n'a pas pu prendre la parole. Au lieu de cela, une déclaration écrite a donc été distribuée.

111. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que le Président rédigerait des conclusions et les lui présenterait à la 4<sup>e</sup> séance.

112. À la 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>49</sup> proposées par le Président.

## 2. Conclusions

113. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le document d'information<sup>50</sup> établi par le secrétariat pour présenter brièvement les activités de coopération et les efforts des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales visant à contribuer aux travaux entrepris au titre de la Convention.

114. Le SBSTA a pris note de l'orientation donnée aux activités et initiatives de coopération lancées par le secrétariat avec l'appui du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales pour assurer la mise en œuvre effective de la Convention.

115. Le SBSTA a aussi pris note des déclarations des représentants des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, concernant les activités et les efforts entrepris par leurs organisations face aux changements climatiques et leur contribution aux travaux réalisés au titre de la Convention.

## XIII. Questions diverses

(Point 13 de l'ordre du jour)

116. Aucune autre question n'a été soulevée.

## XIV. Rapport de la session

(Point 14 de l'ordre du jour)

117. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-quatrième session, tel que modifié<sup>51</sup>. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

## XV. Clôture de la session

118. À la 4<sup>e</sup> séance, le représentant du Secrétaire exécutif a communiqué une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées durant la session. Conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif est prié de donner une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions<sup>52</sup> lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

<sup>49</sup> FCCC/SBSTA/2011/L.5.

<sup>50</sup> FCCC/SBSTA/2011/INF.3.

<sup>51</sup> Adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2011/L.15.

<sup>52</sup> Bien que la décision 16/CP.9 se réfère à des «décisions», elle porte aussi sur les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

119. Au cours de la session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'entreprendre diverses activités qui ont des incidences administratives et budgétaires. La plupart de ces activités étaient prévues et sont déjà inscrites au budget-programme pour 2010-2011 ou dans la proposition pour 2012-2013. Cependant, les nouvelles activités ci-après nécessitent des ressources financières additionnelles:

a) Au titre du point 3 de l'ordre du jour («Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements»), il a été demandé au secrétariat d'exécuter un certain nombre d'activités, dont une consiste à établir un document technique sur l'eau et les changements climatiques, ce pour quoi il faudrait prévoir environ 20 000 euros;

b) Au titre du point 4 de l'ordre du jour («Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement»), le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser des réunions d'experts techniques, dont une réunion avant sa trente-cinquième session. Les coûts estimatifs devront être déterminés après la session en cours;

c) Au titre du point 6 de l'ordre du jour («Recherche et observation systématique»), le secrétariat a été invité à organiser de nouveaux ateliers en consultant périodiquement les programmes et organismes de recherche. Le nombre et l'échelonnement de ces ateliers ne sont pas encore connus;

d) Au titre du point 8 de l'ordre du jour («Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto»), le SBSTA a rappelé qu'il avait demandé au secrétariat d'organiser un atelier commun avec le SBI (au titre du point 10 de l'ordre du jour de cet organe, intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto»), dont le coût sera de l'ordre de 100 000 euros;

e) Au titre du point 9 c) de l'ordre du jour («Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre»), les Parties ont demandé au secrétariat d'améliorer la présentation des données dans les modules de l'interface, ce pour quoi il faudra prévoir 20 000 euros environ;

f) Au titre du point 10 c) de l'ordre du jour («Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO<sub>2</sub> des gaz à effet de serre»), le secrétariat a été prié d'organiser au premier semestre de 2012 un atelier consacré aux paramètres de mesure communs. Les coûts estimatifs ne sont pas encore connus mais seront communiqués aux Parties intéressées après la session.

120. À la même séance, des déclarations finales ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont des déclarations faites au nom du Groupe composite, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des États d'Afrique, des PMA et de l'Alliance des petits États insulaires. Des déclarations ont également été faites au nom des organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux d'affaires et l'industrie, des organisations de peuples autochtones, des ONG syndicales, des ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes et des ONG représentant la jeunesse ainsi que par des représentants des ONG écologistes.

121. Avant de clore la session, le Président a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles pour leurs contributions. Il a également remercié les observateurs pour leur intérêt et leur vigoureux soutien, de même que le secrétariat et les interprètes pour leurs efforts inlassables.

## Annexe I

### **Activités pouvant être entreprises au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

1. Tenant compte de l'objectif du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, tel qu'énoncé dans la décision 2/CP.11, et des résultats des activités entreprises jusqu'à ce jour au titre du programme de travail de Nairobi, et prenant note du paragraphe 12 de la décision 1/CP.16 où il est affirmé que l'action renforcée pour l'adaptation devrait être engagée conformément à la Convention, suivre une démarche impulsée par les pays, soucieuse de l'égalité des sexes, de caractère participatif, et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et tenir compte et s'inspirer des meilleurs travaux scientifiques disponibles et, selon qu'il conviendra, des connaissances traditionnelles et autochtones, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et mesures sociales, économiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a débattu des activités ci-après qui pourraient être entreprises au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements:

a) Renforcement de l'utilisation des connaissances et pratiques des populations autochtones et du savoir traditionnel aux fins de l'adaptation, ainsi que de l'application de méthodes et d'outils respectueux de l'égalité des sexes pour la compréhension et l'évaluation des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements;

b) Amélioration de la diffusion des informations et des connaissances produites dans le cadre du programme de travail de Nairobi, notamment en les traduisant dans les autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et en invitant à agir pour dispenser aux centres nationaux de liaison une formation aux techniques et stratégies de communication;

c) Renforcement des activités sectorielles et transsectorielles pour prendre en compte les questions liées aux incidences, à la vulnérabilité et à l'adaptation touchant notamment:

i) L'eau (y compris la sécheresse, les inondations et la fonte des glaciers);

ii) La sécurité alimentaire (y compris l'agriculture et les moyens de subsistance);

iii) Les écosystèmes (y compris les écosystèmes montagneux et les écosystèmes côtiers et marins);

iv) Les infrastructures et les établissements humains;

d) Moyens de faciliter la mise au point de données et scénarios climatiques appropriés pour la planification de l'adaptation, ainsi que l'accès à ces données et scénarios, notamment en favorisant les initiatives des organisations partenaires et des centres régionaux;

e) Poursuite de la mise au point de connaissances ciblées pour mobiliser les parties prenantes et les décideurs, notamment les enseignements tirés en matière d'adaptation à différents niveaux de gouvernance et dans différents secteurs, compte tenu des connaissances produites dans le cadre du programme de travail de Nairobi, et de synthèses des informations générées dans le cadre du programme de travail de Nairobi, de façon à livrer des connaissances destinées aux utilisateurs dans tel ou tel secteur ou domaine thématique;

f) Renforcement des connaissances sur les dimensions économiques de l'adaptation, notamment par la conduite de projets pilotes sur l'application de toutes sortes de méthodes et d'outils d'évaluation des coûts et avantages de l'adaptation (et le recensement et l'échange des enseignements tirés de ces projets), des invitations à agir et de nouvelles activités visant à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris au moyen d'une diversification économique;

g) Renforcement des capacités notamment par l'offre d'activités de «formation de formateurs», par exemple sur l'utilisation des méthodes et outils, les invitations à agir ou encore la coopération avec, entre autres, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et les organisations partenaires.

2. Les activités menées au titre du programme de travail de Nairobi devraient être conformes au mandat du SBSTA.

## Annexe II

### **Directives générales pour les communications et les travaux futurs concernant: les principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées; les modalités applicables aux niveaux d'émission de référence pour les forêts et aux niveaux de référence pour les forêts; et les modalités de mesure, de notification et de vérification visées à l'appendice II de la décision 1/CP.16**

1. Principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées:
  - a) Caractéristiques;
  - b) Conception;
  - c) Communication d'informations;
  - d) Obstacles éventuels, notamment ceux qui pourraient empêcher la communication d'informations sur les moyens de prendre en compte et de respecter les garanties;
  - e) Autres questions pertinentes.
2. Principes relatifs aux modalités applicables aux niveaux d'émission de référence pour les forêts et aux niveaux de référence pour les forêts:
  - a) Portée et/ou objet;
  - b) Caractéristiques, y compris les éléments énumérés au paragraphe 1 de l'appendice I de la décision 1/CP.16;
  - c) Principes d'élaboration;
  - d) Processus de communication;
  - e) Autres questions pertinentes.
3. Principes relatifs aux modalités de mesure, de notification et de vérification visées à l'appendice II de la décision 1/CP.16:
  - a) Caractéristiques, y compris les éléments énumérés au paragraphe 1 de l'appendice I de la décision 1/CP.16;
  - b) Éléments;
  - c) Processus de notification;
  - d) Autres questions pertinentes.

## Annexe III

[English only]

### **Draft text on materiality**

*[The Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol,*

*Recalling* the provisions of Articles 3 and 12 of the Kyoto Protocol,

*Recalling* decision 3/CMP.6,

*Recognizing* that applying the concept of materiality could simplify processes but should not adversely affect environmental integrity,

*Noting* that the concept of materiality is already applied to some extent in approved baseline and monitoring methodologies and in the assessment of projects,

1. *Decides* that the concept of materiality should be applied in a consistent manner under the clean development mechanism;
2. *Defines* material information as a piece of information whose omission or misstatement, or erroneous reporting, could change a decision by the Executive Board of the clean development mechanism [on the registration of a project activity or the issuance of certified emission reductions];
3. *Decides* that the scope of materiality [only] covers [data] [the stage[s] of [validation,] verification, [for emission reduction project activities] [including the assessment] by designated operational entities, the Executive Board of the clean development mechanism and its support structure, [non-prescriptive [and prescriptive] requirements, and quantitative [as well as qualitative] information;]] [with a view to possibly broadening the scope at a later date;]

*Option 1:*

4. *Also decides* that information related to a clean development mechanism project shall be considered material if its omission [or] misstatement or [the non-compliance with a requirement] [erroneous reporting] might lead, at an aggregated level, to an overestimation of the total emission reductions [or removals] achieved by a clean development mechanism project activity equal to or higher than:

(a) [X1] [0.5] per cent of the emission reductions [or removals] for project activities achieving a total emission reduction [or removal] of more than [Y] [500,000] tonnes of carbon dioxide equivalent per year;

(b) [X2] [2] per cent of the emission reductions [or removals] for large-scale project activities achieving a total emission reduction [or removal] of [Y] [500,000] tonnes of carbon dioxide equivalent per year or less;

(c) [X3] [5] per cent of the emission reductions [or removals] for small-scale project activities other than projects covered under paragraph 4(d) below;

(d) [X4] [10] per cent of the emission reductions [or removals] for the type of project activities that are referred to in decision 3/CMP.6, paragraph 38.

*Option 2:*

4. *Requests* the Executive Board of the clean development mechanism to adopt appropriate quantitative thresholds to define when the omission or misstatement of

information or the non-compliance with a requirement related to a clean development mechanism project shall be considered material, taking into account the total amount of emission reductions [or removals] achieved by the project activity;

5. [Also decides that the emission reduction thresholds and the materiality thresholds shall be reviewed [by the Executive Board of the clean development mechanism] based on data reported [by designated operational entities] no later than one year after their implementation;]

6. Decides that the designated operational entity conducting the [validation or] verification shall use a reasonable level of assurance in considering whether or not the information is material;

7. Requests the Executive Board of the clean development mechanism:

(a) To implement the concept of materiality, adhering to the principles established in paragraphs 1–5 above, and to report to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, at its eighth session, on the experiences gained with the implementation of the concept;

(b) To increase its interaction with designated operational entities in order to facilitate a uniform interpretation and application of the concept of materiality by developing guidance, inter alia, on how to calculate the thresholds and on what should be done if the materiality thresholds are surpassed, with the overall view of increasing transparency and efficiency and reducing costs;

(c) To address the issue of uncertainties of measurements in baseline and monitoring methodologies, so that these types of uncertainties do not need to be considered in addressing materiality.

[8. Also invites the Executive Board of the clean development mechanism to develop guidance on de minimis sources, which are defined as sources of emissions that do not require monitoring and verification.]]

## Annexe IV

### Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente-quatrième session

#### Documents établis pour la session

|   |  |
|---|--|
| FCCC/SBSTA/2011/1<br>et Add.1 et 2                      | Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive   |
| FCCC/SBSTA/2011/INF.1                                   | Summary of proposed themes for the research dialogue meeting and the related workshop to be held in conjunction with SBSTA 34. Note by the secretariat   |
| FCCC/SBSTA/2011/INF.2                                   | Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat  |
| FCCC/SBSTA/2011/INF.3                                   | Summary of cooperative activities with United Nations entities and intergovernmental organizations to contribute to the work under the Convention. Note by the secretariat   |
| FCCC/SBSTA/2011/INF.4                                   | Draft annotated revised UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat   |
| FCCC/SBSTA/2011/INF.5                                   | Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat  |
| FCCC/SBSTA/2011/INF.6                                   | Report on the workshop on the research dialogue. Note by the secretariat   |
| FCCC/SBSTA/2010/MISC.12<br>et<br>FCCC/SBSTA/2011/MISC.1 | Views on issues related to the research dialogue, including possible ways to enhance its effectiveness and the workshop to be held in conjunction with SBSTA 34. Submissions from Parties  |
| FCCC/SBSTA/2011/MISC.2<br>et Add.1                      | Views on the issue of materiality under the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations   |
| FCCC/SBSTA/2011/MISC.3                                  | Further views and information on the effectiveness of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change in fulfilling its objective, expected outcome, scope of work and modalities. Submissions from Parties and relevant organizations |
| FCCC/SBSTA/2011/MISC.4                                  | Update on developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations  |
| FCCC/SBSTA/2011/MISC.5                                  | Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| FCCC/SB/2011/1      | Synthèse des informations et des observations sur les éléments susceptibles d'être pris en compte dans le cadre de l'atelier commun sur les questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat                  |
| FCCC/SB/2011/MISC.1 | Information and views on issues that could be addressed at the joint workshop on matters relating to Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties and relevant organizations  |
| FCCC/SB/2011/MISC.2 | Views on the modalities for the operationalization of the work programme and on a possible forum on response measures. Submissions from Parties and relevant intergovernmental organizations  |
| FCCC/TP/2011/2      | Implications of the establishment of new hydrochlorofluorocarbon-22 (HCFC-22) facilities seeking to obtain certified emission reductions for the destruction of hydrofluorocarbon-23 (HFC-23). Technical paper  |
| FCCC/TP/2011/4      | Materiality standard under the clean development mechanism. Technical paper   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.1 | Ordre du jour provisoire. Proposition du Président  |
| FCCC/SBSTA/2011/L.2 | Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions présenté par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.3 | Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions présenté par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.4 | Recherche et observation systématique. Projet de conclusions présenté par le Président  |
| FCCC/SBSTA/2011/L.5 | Coopération avec d'autres organisations internationales. Projet de conclusions présenté par le Président  |
| FCCC/SBSTA/2011/L.6 | Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23). Projet de conclusions présenté par le Président |
| FCCC/SBSTA/2011/L.7 | Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par le Président  |
| FCCC/SBSTA/2011/L.8 | Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre. Projet de conclusions présenté par le Président   |

|   |   |
|---|---|
| FCCC/SBSTA/2011/L.9                         | Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques. Projet de conclusions présenté par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.10                        | Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions présenté par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.11                        | Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.12                        | Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions présenté par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.13                        | Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions présenté par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.14                        | Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement. Projet de conclusions présenté par le Président   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.15                        | Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-quatrième session   |
| FCCC/SBSTA/2011/L.16-<br>FCCC/SBI/2011/L.18 | Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte. Projet de conclusions présenté par le Président |

### **Autres documents disponibles**

|                    |  |
|--------------------|--|
| FCCC/SBSTA/2010/6  | Rapport de la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 31 mai au 10 juin 2010   |
| FCCC/SBSTA/2010/11 | Rapport de synthèse sur les travaux déjà effectués au titre du point de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique relatif aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation. Note du secrétariat |

---

|  |   |
|--|---|
| FCCC/SBSTA/2010/13                     | Rapport de la trente-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Cancún du 30 novembre au 4 décembre 2010               |
| FCCC/SBSTA/2009/3                      | Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 1 <sup>er</sup> au 10 juin 2009                       |
| FCCC/SBSTA/2008/6                      | Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008                                |
| FCCC/SBSTA/2007/4                      | Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007                                  |
| FCCC/SBSTA/2007/16                     | Rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007                            |
| FCCC/SB/2010/INF.1 et Corr.1           | Report of the Expert Group on Technology Transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer   |
| FCCC/CP/2010/7 et Add.1 et 2 et Corr.1 | Rapport de la seizième session de la Conférence des Parties, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010  |
| FCCC/KP/CMP/2010/12 et Add.1 et 2      | Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa sixième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010 |

---